

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021



*L'an deux mil vingt et un,
le, quinze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

1. DCM N° 2021/10 – Approbation du compte administratif 2020 - Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 830 640,75 €
Dépenses de fonctionnement :	1 376 498,57 €
D'où résulte un excédent de :	454 142,18 €
+ excédent 2019	113 641,44 €
D'où résulte un excédent total de :	567 783,62 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **462 322,93 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	406 054,29 €
Dépenses d'investissement :	287 452,73 €
D'où résulte un excédent de :	118 601,56 €
+ excédent 2019	1 694 328,84 €
D'où résulte un excédent total de :	1 812 930,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général.

006-210600995-20210415-202110-DE
Reçu le 20/04/2021

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

*L'an deux mil vingt et un,**le, quinze avril à dix-huit heures trente,**Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*MAIRIE
DE**PUGET-THENIERS**

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**Présents M.M. :** CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.**Pouvoirs M.M. :** LIONS A. à CORPORANDY P.**Secrétaire de Séance :** Anne-Marie REDELSPERGER**2. DCM N° 2021/11 – Approbation du compte administratif 2020
Budget de la Régie du réseau de chaleur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	198 732,45 €
Dépenses d'exploitation :	185 141,34 €
D'où résulte un excédent de :	13 591,11 €
 Recettes d'investissement :	 109 988,33 €
Dépenses d'investissement :	31 828,80 €
D'où résulte un excédent de :	78 159,53 €
+ excédent 2019	279 853,33 €
D'où résulte un excédent total de :	358 012,86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**Après en avoir délibéré,****APPROUVE** le compte administratif 2020 de la Régie du réseau de chaleur.**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.****Le Maire,****Pierre CORPORANDY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

concernant l'approbation du compte de gestion par :

M. Jean-Philippe DIO, Comptable du Trésor, du 01/01/2020 au 30/06/2020
Madame Sylvie IZOARD, Comptable du Trésor, du 01/01/2020 au 31/12/2020

3. DCM N° 2021/12 – Approbation du compte de Gestion 2020 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Pierre CORPORANDY.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 voté par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

la similitude des résultats avec ceux du Compte Administratif

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a donné lieu à aucune observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à PUGET-THENIERS, le 15 avril 2021.

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUND P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATTILLA A.-
DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Pour expédition conforme :

Le Maire



Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

concernant l'approbation du compte de gestion par :

**M. Jean-Philippe DIO, Comptable du Trésor, du 01/01/2020 au 30/06/2020
Madame Sylvie IZOARD, Comptable du Trésor, du 01/01/2020 au 31/12/2020**

4. DCM N° 2021/13 – Approbation du compte de Gestion 2020 – Budget Régie de Chaleur.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre CORPORADY.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2020 voté par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

la similitude des résultats avec ceux du Compte Administratif

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

AR PREFECTURE

006-210600995-20210415-202113-DE
Reçu le 20/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

*L'an deux mil vingt et un,**le, quinze avril à dix-huit heures trente,**Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

5. DCM N° 2021/14 – Vote des taux des taxes locales 2021.

Monsieur le Maire donne connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2021, notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il propose de fixer les taux de la fiscalité communale pour comme suit :

Taxes	Taux commune 2019	Taux commune 2020	Taux commune 2021
Taxe foncière (bâti)	14.35	14,35	24.97
Taxe foncière (non bâti)	35,19	35,19	35,19

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

FIXE les nouveaux taux des taxes locales comme cités ci-dessus pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



*L'an deux mil vingt et un,
le, quinze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

6. DCM N° 2021/15 – Vote du budget primitif 2021 - Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 894 983,69 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 894 983,69 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT
Recettes d'investissement à la somme de :	2 535 640,33 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 535 640,33 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

*L'an deux mil vingt et un,**le, quinze avril à dix-huit heures trente,**Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

7. DCM N° 2021/16 – Vote du budget primitif 2021
Budget de la Régie du Réseau de Chaleur

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la Régie Réseau de Chaleur.

Recettes d'exploitation à la somme de :	220 084,72 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	220 084,72 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT
Recettes d'investissement à la somme de :	390 337,49 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	390 337,49 €
D'où résulte un excédent de :	NEANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 de la Régie du Réseau de Chaleur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Pierre CORPORANDY

AR PREFECTURE

006-210600995-20210415-202117-DE
Reçu le 20/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,

le, quinze avril à dix-huit heures trente,

*Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

8. DCM N° 2021/17 – Subventions aux associations pour 2021

Sur proposition de la commission des Associations, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

006-210600995-20210415-202117-DE Recu le 20/04/2021	AR PREFECTURE		Nbre adhérents au 01/01/2021	Subvention proposée 2021
	Associations		TOTAL	PUGETOIS
			Année 2021	
Associations sportives				
Tennis club vallées d'azur			86	35
Caminà			142	98
Puget-chorégraphie			110	74
Amicale des pêcheurs du Cians			180	104
Total A. Sportives				4 500,00 €
Radio Grimaldi				5 000,00 €
Rat d'eau livre			720	450
Harmonie pugétoise			4	2
Radio vallée du Var			12	9
Puget photo partage			11	7
Ecomusée du pays de la Roudoule			140	28
Infos des vallées			6885	234
Total A. Culturelles				15 000,00 €
Association des anciens combattants			35	18
Foyer rural CEPAGE			165	115
Secours catholique				500,00 €
Comité des œuvres sociales				1 500,00 €
Total A. Sociales				12 500,00 €
Syndicat agricole de la haute vallée du			13	8
les amis de l'olive pugétoise			17	17
LPO			3800	2
Service remplacement agriculteurs				200,00 €
Amicale des sapeurs pompiers				750,00 €
GEDAR				500,00 €
Total A. Autres				4 050,00 €
Total général				36 050,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

ALLOUE les subventions comme indiquées dans le tableau.

REDELSPERGER A.M. (Ecomusée) - COLLE E. (Ecomusée) - MARTIN S. (Ecomusée) ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY

AR PREFECTURE

006-210600995-20210415-202118-DE
Reçu le 20/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



*L'an deux mil vingt et un,
le, quinze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

9. DCM N° 2021/18 – Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action sociale prise en charge par le CCAS, en lui accordant une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

ALLOUE une subvention d'un montant de 11 680 € au Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021



*L'an deux mil vingt et un,
le, quinze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

10. DCM N° 2021/19 – Tarifs et ouverture de la piscine municipale pour la saison 2021.

Sur proposition de Monsieur Joseph PEYRE, adjoint délégué au Sport, Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs pour la saison 2021 identiques aux tarifs fixés par délibérations n° 23/2016 du 14 avril 2016 et n° 11/2017 du 28 février 2017, à savoir :

	ENTREE SIMPLE	CARTE 10 ENTREES	CARTE 1 MOIS	CARTE 1 MOIS JUIL/AOUT
ADULTE (18 ANS ET +) RESIDENT SUR LA COMMUNE + CAMPEUR	3 €	25 €	20 €	30 €
ADULTE (18 ANS ET +) NON RESIDENT	3.50 €	30 €	25 €	35 €
ENFANT (5 ANS ET +) RESIDENT SUR LA COMMUNE + CAMPEUR	2 €	15 €	10 €	20 €
ENFANT (5 ANS ET +) NON RESIDENT	2.50 €	20 €	15 €	25 €
ENFANT – 5 ANS	GRATUIT			

et de fixer l'ouverture de la piscine du **1^{er} juillet 2021 au 30 octobre 2021**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

FIXE l'ouverture de la piscine du **1^{er} juillet au 30 octobre 2021 inclus**.

MAINTIENT les tarifs pour la saison 2021 identique aux tarifs fixés par délibération n° 23/2016 du 14 avril 2016 et n° 11/2017 du 28 février 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2021

*L'an deux mil vingt et un,**le, quinze avril à dix-huit heures trente,**Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, Maire.*MAIRIE
DE**PUGET-THENIERS**

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.-
DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pouvoirs M.M. : LIONS A. à CORPORANDY P.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie REDELSPERGER

11. DCM N° 2021/20 – Motion pour la sécurisation immédiate de la RD 4202 entre Puget-Théniers et Entrevaux.

Le 1^{er} avril 2021, un terrible accident de la circulation a eu lieu sur la RD4202 reliant Puget-Théniers à Entrevaux. Cet axe très fréquenté, non sécurisé, bordé de platanes d'un côté et de la voie des chemins de Fer de Provence de l'autre, présente un réel danger pour les usagers de la route.

Cet accident dramatique a une nouvelle foi endeuillé le bassin de vie Puget-Théniers/Entrevaux/Annot. Depuis 1984, il y est recensé 20 décès.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter, à l'unanimité, une motion à l'attention de M. Le Président du Département des Alpes de Haute Provence afin que cet axe accidentogène soit sécurisé par la pose immédiate de rails de sécurité avec écran moto sur les zones de danger, par l'installation d'un radar de tronçon et par la mise en sécurité des sorties privées. Des mesures qui permettraient de réduire la mortalité sans pour autant supprimer les arbres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la motion pour la sécurisation immédiate de la RD 4202 entre Puget-Théniers et Entrevaux.

DEMANDE à M. Le Président du Département des Alpes de Haute Provence d'engager au plus vite, toutes démarches nécessaires pour la sécurisation de cet axe très accidentogène.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la présente motion.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY

